

DIAL 3226

BOLIVIE - Nations unies : « La coca sous sa forme naturelle n'est pas une drogue »

Noticias Aliadas

jeudi 14 février 2013, mis en ligne par [Dial](#)

Les Nations unies viennent de lever l'interdiction de mastiquer des feuilles de coca en vigueur depuis 1961. Article de [Noticias Aliadas](#) (16 janvier 2013).

« C'est une victoire de notre culture, de nos peuples indiens et de nos mouvements sociaux. Voici corrigée une erreur historique vieille de presque 50 ans. La coca sous sa forme naturelle n'est pas une drogue », a déclaré Dionisio Núñez, vice-ministre du portefeuille Coca et développement intégral de Bolivie, lorsqu'il a appris qu'était levée l'interdiction frappant la pratique ancestrale de l'*acullicu* ou *pijcheo* (mastication) de la feuille de coca figurant dans la Convention unique des Nations unies sur les stupéfiants.

L'article 49 de la Convention, approuvée en 1961 à New York par 184 pays, prohibait l'*acullicu* au motif que la plante contient des alcaloïdes servant à fabriquer la cocaïne ; par ailleurs, la Convention de Vienne de 1971 sur les substances psychotropes, qui renforce la Convention, incluait la feuille de coca dans la liste 1 des stupéfiants, au même titre que la cocaïne et l'héroïne, feuille devant faire l'objet d'un contrôle strict et dont la consommation traditionnelle n'est autorisée qu'en Bolivie et au Pérou.

En juin 2011, la Bolivie s'est retirée de la Convention après que les Nations unies ont décidé de ne pas supprimer de ce texte l'interdiction de mâcher des feuilles de coca, pratique inscrite au cœur de la culture andine. Les populations indiennes de l'Argentine, de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou mastiquent des feuilles de coca depuis des millénaires pour combattre la fatigue et comme complément alimentaire.

Six mois plus tard, les autorités boliviennes demandèrent la réintégration du pays dans la Convention à la condition que l'*acullicu* soit accepté par les pays signataires. Les pays membres ayant une objection se sont vu accorder une période de 12 mois à compter du 10 janvier 2012 pour se manifester.

Le délai est arrivé à expiration le 10 janvier 2013 sans que soit atteint le nombre de 62 voix sur 184 nécessaire au rejet de la demande. En fait, seulement 15 pays ont exprimé leur opposition, et parmi eux un seul d'Amérique latine, le Mexique. Le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a ensuite lancé le processus d'approbation de la réintégration de la Bolivie dans la Convention parallèlement à la levée de l'interdiction de l'*acullicu*, entrée en vigueur le 10 février.

Voici ce qu'on peut lire dans un communiqué commun de deux organisations non gouvernementales, le Washington Office on Latin America (WOLA), des États-Unis, et le Transnational Institute (TNI), des Pays-Bas : « le succès de la Bolivie montre le chemin à d'autres pays - en l'occurrence l'Argentine, la Colombie et le Pérou - où la consommation traditionnelle de feuilles de coca est également autorisée mais dont les lois nationales entrent en conflit avec les conventions. Il faut aussi que l'Organisation mondiale de la santé entame une remise en question - attendue de longue date - de la classification de la feuille de coca au

rang de drogue. »

De son côté, John Walsh, directeur du Programme des politiques relatives aux drogues au WOLA, a affirmé que « loin de saper le système, la Bolivie a fourni au monde entier un exemple prometteur qui montre qu'il est possible de corriger des erreurs historiques et d'adapter à la réalité d'aujourd'hui les vieux dogmes qui régissent le contrôle des drogues. »

- **Dial** - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 3226.

- Traduction de Gilles Renaud pour Dial.

- Source (espagnol) : [Noticias Aliadas](#), 16 janvier 2013.

En cas de reproduction, mentionner au moins les auteurs, le traducteur, la source française (Dial - www.dial-infos.org) et l'adresse internet de l'article.